

LA GRANDE
ENCYCLOPÉDIE
DU MAROC



GEOGRAPHIE
HUMAINE

Avec la participation de:

Pour la partie "La population":

M. Mohamed REFASS, professeur à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat.

Pour la partie "L'émigration des travailleurs marocains":

M. Abdelkrim BELGUENDOZ, professeur à la Faculté de Droit, Université Mohammed V, Rabat.

Pour la partie "La santé publique":

Dr. Clément NOGER, conseiller technique auprès du ministre de la Santé publique.

Pour la partie "Le monde rural marocain":

M. Abdellatif BENCHERIFA, professeur à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat.

Pour la partie "Originalité des zones de piémont: le cas du *dir* du Moyen Atlas":

M. Mohamed KERBOUT, professeur à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat.

Pour la partie "Migration internationale et changement dans les campagnes»:

M. Mohamed AIT HAMZA, professeur à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat.

Pour la partie "Pression démographique et systèmes de culture dans les plaines atlantiques nord-occidentales":

M. Robert FOSSET, professeur à l'UER des Lettres, des Sciences de l'Homme et des Sociétés, Université de Paris-Nord.

Pour la partie "Les villes":

M. Taoufik AGOUMY, professeur à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat.

Pour la partie "La médina de Fès el-Bali, modèle de ville musulmane traditionnelle":

M. Eugen WIRTH, professeur, Institut de Géographie, Université d'Erlangen-Nuremberg (RFA).

Pour les parties "Casablanca" et "Industrialisation et mutations de l'espace":

M. Abdelkader KAILOUA, professeur à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Université Hassan II, Casablanca.

Pour la partie "Aspects socio-géographiques des activités artisanales au Maroc":

M. Anton ESCHER, professeur, Institut de Géographie, Université d'Erlangen-Nuremberg (RFA).

Pour la partie "Les souks dans l'espace commercial marocain":

M. Jean-François TROIN, professeur à l'Université de Tours (France).

Pour la partie "Aspects géographiques du tourisme":

M. Mohamed BERRIANE, professeur à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat.

Pour la partie "Les problèmes de la régionalisation":

M. Mohamed EL MERGHADI, professeur, Faculté de Droit, Université Mohammed Ben Abdallah, Fès.

Rédacteur en chef:

M. Daniel VAXELAIRE.

Directeur de la publication:

M. Henri MAURIN.

Secrétaire de rédaction:

Mme Pascale BENANI-DELORME.

Maquette et illustrations:

Lisette DELOOZ.

Aspects socio-géographiques des activités artisanales au Maroc

Les indications entre parenthèses font référence à la bibliographie en fin d'article.

La tradition artisanale urbaine est un phénomène fort ancien au Maroc, puisqu'elle remonte à une époque bien antérieure au Xe siècle de l'ère chrétienne. Déjà au début du IXe siècle, on pouvait rencontrer la céramique vernie; de même, on sait que la tannerie était parvenue à imposer ses produits de haute qualité dans toutes les métropoles du monde musulman de l'époque, telle Bagdad (cf. Guyot et al., p. 169)*.

Au cours du temps, un artisanat remarquable et une organisation artisanale très diversifiée se sont développés au Maroc, profitant en particulier des apports de populations originaires de l'Andalousie musulmane et de Kairouan (Tunisie).

Un tel développement ne pouvait naturellement se produire qu'au sein d'une culture urbaine fort avancée (cf. Golvin).

La structure traditionnelle de l'artisanat urbain

Léon l'Africain a livré une description détaillée des nombreuses branches et des différentes techniques artisanales en vigueur au XVIe siècle (cf. Epaulard). Dans la seconde moitié du XIXe siècle, les premiers voyageurs et les consuls européens ont pu découvrir et connaître cet artisanat ancien, ils ont alors pu constater que le nombre des artisans, les

techniques, et les formes d'organisation artisanales étaient demeurées inchangées depuis l'époque de Léon l'Africain. Le Tourneau (p. 294) a expressément attiré l'attention sur cette continuité de l'artisanat marocain à travers les siècles. Cette stabilité était garantie par une forte organisation sociale et économique.

La corporation (*hanta*) et ses représentants

Dans la ville, toutes les branches artisanales étaient organisées en *hanta*, ou corporations. Celles-ci décidaient des domaines aussi bien économiques que sociaux, techniques et spatiaux relatifs à la profession. Chaque unité artisanale de production était ordonnée de façon hiérarchique: le "maître" (*maâlem*) dirigeait cette unité indépendante et faisait travailler les "compagnons" (*sanaa*) et les apprentis (*mataâlem*). Le chef de la corporation (*amin*) représentait ses confrères auprès des autres métiers; il intervenait chaque fois que des querelles éclataient entre membres et chaque fois que des plaintes ou des désaccords relatifs à la qualité du produit opposaient producteurs et clients. On reconnaissait sa compétence sur le **contrôle de la qualité** des produits. En outre, il organisait les secours apportés aux membres de la *hanta* en cas de nécessité; il collectait l'aide et la remettait à la famille des défunts. L'*amin* était de même responsable des contributions de la corporation aux fêtes et cérémonies, en particulier les manifestations religieuses.

D'un autre côté, comme le système fiscal traditionnel marocain n'était pas basé sur un impôt régulier calculé en fonction de la productivité de chaque unité de production, un montant annuel forfaitaire était



Un vieux métier, le bobinage de la soie (photo Ambassade de France).

fixé et devait être remis par la corporation au pacha sous forme de don (cf. Massignon, p. 103). C'est l'*amin* qui se chargeait de la fixation des contributions individuelles de chaque membre de la corporation à ce forfait annuel (cf. Le Tourneau, p. 2 et suivantes). Naturellement, l'*amin* n'était pas tenu de prendre seul de telles décisions; il pouvait pour ce faire s'appuyer sur l'aide d'un confrère. Enfin, dans plusieurs villes, l'*amin* était habilité à approuver le

recrutement de tout nouveau membre (cf. Massignon, p. 104).

L'*amin* était pour l'artisan l'intermédiaire-clé dans ses relations avec le *dellal* et le *mohtasseb*. Ce dernier était nommé par le pacha et, dans les grandes villes comme Fès, par le sultan lui-même. Il avait de nombreuses compétences (dont le contrôle de la qualité des produits, des poids et mesures, etc.) qui impliquaient directement l'activité artisanale dans la ville.

L'organisation traditionnelle du marché: le système de la criée (*dellal*)

D 112

L'organisation du marché de l'artisanat concernait aussi bien l'achat des matières premières brutes que la vente des produits après leur réalisation. Une procédure très originale s'est ainsi développée dans les pays du Maghreb: "*Sur ce marché qu'est la criée, ce qui s'affronte de part et d'autre, ce sont non point un producteur et un marchand, un acheteur et un vendeur, en un mot deux contractants isolés, mais deux corporations. Les deux groupes ne se touchent qu'à l'heure et à la place convenues, par l'intermédiaire du dellal*" (cf. Bousquet et Berque, p. 326). Le déroulement du négoce se faisait comme suit: le premier marchand (*bazari*) sollicité par le *dellal* offrait un prix pour l'achat du produit concerné. Le *dellal* sollicitait alors une autre offre, en prenant soin de clamer le prix déjà atteint. Selon la nature du produit et la qualité de sa fabrication, le prix s'équilibrait à un certain niveau; c'est alors que le *dellal* déclarait la vente au plus offrant. Le **marché central** (souk ou bazar) était le lieu où se tenait cette activité commerciale. Chaque action occupait environ une heure.

"*D'une façon générale, nul ne peut être dellal s'il n'a fourni des garants de sa moralité, s'il n'est agréé par les anciens, et présenté par l'échevin ou amin*" (cf. Bousquet et Berque, p. 339). Non seulement le *dellal* procédait à la vente, mais il contrôlait aussi la qualité du produit. Il déterminait enfin le mode de paiement entre l'artisan et le marchand et percevait sa propre rémunération de l'artisan vendeur; celle-ci était soit établie proportionnellement à la recette, soit fixée à un certain prix par unité.

L'**avantage du système de la criée** pour le petit atelier artisanal qui faisait travailler deux à trois em-

ployés au maximum était évident. En raison de la pénurie en capital dont il souffre en permanence, il était forcé de vendre quotidiennement son produit afin d'être en mesure d'acquiescer la matière première nécessaire pour s'engager dans un nouveau processus de production. De même, en chargeant le *dellal* de la vente, il gagnait un temps précieux, car il n'avait pas à se mettre lui-même à la recherche d'un acheteur. Ceci était d'autant plus important que le *dellal*, qui était chargé de vendre pour plusieurs artisans à la fois, pouvait viser et atteindre, compte tenu de son expérience, un point de dénouement bien meilleur vis-à-vis du commerçant. Enfin, le système de la criée procurait une protection remarquable contre la tendance monopoliste des gros commerçants qui auraient bien aimé ainsi placer les artisans sous leur dépendance.

Pour que le système puisse ainsi fonctionner, il fallait sans doute que la vente du produit aussi bien que l'achat de la matière première fussent en mesure de se faire à travers le *dellal*. Seules les branches artisanales disposant de capitaux importants, ou bien encore celles qui étaient contraintes de faire de gros achats de matières premières à des moments bien précis de l'année pouvaient se passer du service du *dellal*. Dans ces derniers secteurs, d'autres mécanismes d'acquisition des matières premières se développaient, telle la **procédure de la quesma** (le partage); cette dernière garantissait à toutes les unités de production de la *hanta* une part précise des matières premières, celles qui par exemple n'étaient disponibles qu'à des moments précis de l'année ou en quantités limitées (cf. Escher, pp. 82-83).

L'ancienne distribution spatiale des branches artisanales à l'intérieur de la médina

D 113

Chaque branche de l'artisanat occupait dans la ville un **emplacement bien individualisé**: elle avait son propre quartier, sa propre rue, ou sa propre ruelle où, exclusivement, les seuls membres de la branche fabriquaient leurs produits à l'exclusion de tout autre corps de métier. Cet arrangement spatial fort strict est le résultat de plusieurs facteurs: les contraintes administratives, ou bien encore la nécessité de s'ajus-

ter aux impératifs de la clientèle. Surtout, cette localisation devait tenir compte de l'organisation sociale et obéissait à la pratique de la vente aux enchères (c'est-à-dire le système de la criée).

Ainsi, dans le marché principal de la médina, on trouvait les artisans ayant directement et en permanence besoin d'être en contact avec le bazar: chaudronniers, artisans du fer, orfèvres, artisans du cuir,



Le coin des teinturiers à Fès.
(photo E. Wirth);

babouchiers, fabricants de casquettes ou de peignes (*mechatine*), menuisiers, tourneurs et plusieurs autres catégories d'artisans.

Certains tels les teinturiers, les tanneurs, ou bien encore les potiers avaient leur propre quartier bien fermé, souvent à la périphérie des zones construites, quoique toujours à l'intérieur de l'espace fortifié.

Le fait tenait à des facteurs de localisation spécifiques, tels que les disponibilités en eau et les effets de nuisances (bruits, mauvaises odeurs, etc.). D'autres branches (par exemple les tisserands, les nattiers, etc.) étaient éparpillées dans des quartiers habités bien précis (cf. Wirth).

D 12

L'évolution de l'artisanat traditionnel de 1856 à 1956

En 1856, le sultan Moulay Abd-Er-Rahmane conclut un **traité commercial avec l'Angleterre**: ce traité devait voir son champ d'application élargi à plusieurs autres Etats européens dès 1863. C'est ainsi que le Maroc s'ouvrit à la production industrielle croissante de l'Europe.

L'artisanat local devint de ce fait l'objet d'une intense concurrence extérieure, la production artisanale se trouva limitée et dut consentir ses produits à des prix inférieurs, tandis que des produits de substitution nouveaux et attractifs voyaient le jour (voir le volume *Histoire*).

D 121

La concurrence étrangère et la crise de l'artisanat

Avec le **Protectorat**, cette pression de la production européenne sur l'artisanat local s'accrut encore. Le *mohasseb* et l'*amin* se trouvèrent dépouillés de leurs pouvoirs respectifs, les corps de métier déstructurés; le début d'un mouvement d'industrialisation du pays, les changements des habitudes de consommation de la population, la disparition de plusieurs

marchés où, traditionnellement, les produits de l'artisanat étaient exportés furent autant de facteurs qui allaient conduire à une crise permanente des différentes branches artisanales. Ce n'est que durant la seconde guerre mondiale que la production artisanale connut un certain essor en raison de la diminution des importations.

D 122

Les mesures conservatoires du Protectorat français



L'atelier d'un tisserand dans la rue des Consuls, à Rabat
(photo A. Odoul).

Contrairement à ce qui se passa ailleurs, l'artisanat marocain ne tarda pas à être pris en considération par les autorités coloniales. C'est ainsi que les noms de **Prosper Ricard** et de **Claude Granges** sont associés à une importante entreprise de conservation et d'encouragement de l'artisanat. Sous la régie de Prosper Ricard, des "**Inspections des industries d'Art**" furent créées dans les villes les plus importantes, des **musées d'artisanat** construits et équipés, des **expositions nationales et internationales** organisées, tandis que la recherche scientifique sur les différentes branches et techniques artisanales devenait prioritaire; dans l'oeuvre scientifique de Ricard, la fabrication des tapis occupe un rôle dominant. Vers la fin de son action, il essaya même de remettre sur les rails l'ancienne organisation des corporations (cf. Ricard).

Pour faire face à la crise profonde de l'artisanat après la fin de la seconde guerre mondiale, on tenta de mettre en place des **coopératives modernes** et d'introduire de nouvelles méthodes industrielles de production. Grâce à des ateliers pilotes, Claude

Granges voulait conduire l'artisanat marocain à recourir aux techniques de production modernes. L'objectif fixé consistait à faire participer l'artisanat au processus d'industrialisation du pays et donc de créer une industrie légère intermédiaire. Dans ce

cadre, quelques succès ponctuels sont à signaler, par exemple pour la tannerie de Fès (cf. Granges). Mais les remous qui caractérisèrent la période finale du Protectorat mirent fin de façon brutale à cette politique.

La politique de l'artisanat de l'Etat marocain

D 13

Entre 1956 et 1959, toutes les institutions héritées des différentes politiques antérieures de l'artisanat furent marocanisées. La politique de l'Etat marocain indépendant visa tout d'abord à placer les différentes branches artisanales sous sa conduite. On voulait

parvenir à créer quelque 400 unités de production semi-industrielles faisant travailler chacune environ 25 ouvriers. Mais toutes ces tentatives échouèrent. C'est pourquoi, à partir de 1968, l'initiative privée des artisans fut systématiquement encouragée.



D 131

L' "Ensemble artisanal": nouvel instrument de la politique artisanale

Sous la "Direction de l'artisanat", des "Ensembles Artisanaux" furent construits dans tous les centres traditionnels et touristiques. Aujourd'hui, de tels ensembles sont même créés dans l'espace rural.

Avec ces nouvelles structures, l'objectif était de grouper spatialement dans une même unité tous les organismes étatiques ayant un lien avec l'artisanat (à l'exception des Chambres de l'Artisanat), et pour

cela de créer les conditions spatiales nécessaires pour y parvenir.

C'est ainsi que les "Délégations provinciales de l'artisanat" ou les "Délégations régionales de l'artisanat" furent transférées dans ces ensembles. Les éléments qui composent chaque "Ensemble artisanal" reflètent fidèlement les principales orientations de la politique actuelle en matière d'artisanat.

D 132

Le mouvement coopératif et le développement du crédit

Les **coopératives** constituent le support de base de la politique de l'artisanat. L'Etat espère grâce à elles se mettre en mesure de réorganiser ce secteur les objectifs généraux étant les suivants:

- *"acheter en vue de rétrocession à ses adhérents les matières premières, le matériel, l'outillage et toutes fournitures nécessaires à l'amélioration de leurs procédés de fabrication;*
- *effectuer des travaux à façon et participer aux marchés administratifs;*
- *exercer toutes opérations utiles, commerciales, industrielles, mobilières, de crédit, d'importation et d'exportation utiles à la réalisation de l'objectif ainsi défini;*
- *faciliter à ses membres l'octroi de prêts, d'avances auprès des organismes de crédit et des banques;*
- *vendre la production de la coopérative ou celle de ses adhérents"*.

L'affiliation de l'artisan à la coopérative **demeure libre**. L'Etat met gratuitement à la disposition des coopératives l'espace nécessaire pour les magasins et ateliers, ainsi que le service de quelques employés. Les coopératives jouent un rôle décisif dans l'importation des matières premières, par exemple des colo-

rants et vernis industriels utilisés dans la poterie, des différents produits utilisés par les tanneurs, etc. Dans les dernières années, plusieurs branches modernes néo-artisanales ont été associées au travail de formation, par exemple la plomberie, l'installation électrique, etc. C'est ainsi que le nombre des coopératives s'est accru très fortement durant les années soixante-dix.

D'un autre côté, les fonctionnaires travaillant dans les coopératives et dans les "Centres de l'Artisanat" sont tenus de soutenir les artisans qui désirent obtenir un crédit. Le **crédit pour l'artisanat** a été établi dans le cadre d'un programme politique défini en coopération avec la **Banque Populaire**. Le crédit est accordé à un taux d'intérêt qui varie de 2 à 4% selon la durée. Depuis la mise en place de cette politique d'encouragement des investissements, les crédits accordés ont fortement augmenté: en moyenne, chaque unité artisanale a obtenu un crédit d'environ 5.000 DH, ce qui représente d'ailleurs la somme maximale autorisée.

Les avantages du décret de 1973 ont donc été utilisés dans leur totalité.

D 133

La promotion de la production artisanale

Plusieurs mesures ont été prises en vue d'agir sur les différents facteurs qui handicapaient le développement du secteur artisanal:

- **La commercialisation** des produits de l'artisanat: dans les Ensembles artisanaux situés dans les villes à vocation touristique évidente (Fès, Marrakech, etc.), des expositions permanentes ont été mises en place, où, contrairement à ce qui se fait dans les médinas, l'on vend aussi différents produits dont les prix sont indiqués; pour les touristes, les achats peuvent de ce fait de dérouler dans une atmosphère de plus grande confiance. La publicité entreprise lors d'expositions nationales et internationales a abouti à une progression spectaculaire des exportations des produits de l'artisanat; la valeur de celles-ci représente déjà 5% de l'ensemble des exportations du pays. La structure

des exportations indique que c'est surtout la tapisserie qui domine (60% de l'ensemble des exportations). Les pays de la CEE (avant tout, la France et la République Fédérale d'Allemagne) sont les principaux clients. Jusqu'en 1972, l'Algérie était grande importatrice d'articles d'artisanat; mais les tensions politiques intervenues depuis 1973 ont mis fin à cette situation.

- **Le contrôle de la qualité** des produits: un contrôle systématique de la qualité des produits est appliqué exclusivement aux produits de la tapisserie. Tous les tapis destinés à l'exportation doivent se soumettre à cet examen de contrôle. L'Etat obtient une taxe de 1,5 DH/m². Dans chaque Ensemble artisanal, un bureau de contrôle de la qualité des tapis est prévu; d'autres articles destinés à l'exportation (par exemple

les articles en cuir) sont également soumis à ce contrôle.

- **La promotion de la production** artisanale traditionnelle: dans l'Ensemble artisanal, le **bazar** joue un rôle très important. Les artisans traditionnels représentant différentes branches artisanales - les plus menacées de disparition mais aussi les plus représentatives de l'artisanat régional - ont donc été

transférés vers ces nouveaux locaux qui sont mis à leur disposition à titre gratuit (cette gratuité s'applique également à l'eau, l'électricité, etc.). La fonction du bazar est double: d'une part, les vieilles techniques artisanales traditionnelles y sont préservées, d'autre part, les touristes intéressés ont ainsi la possibilité d'assister dans le calme à la production avant d'acheter, ce qui est bien difficile en médina.

L'action éducative et sociale

- **La formation des apprentis:** dans les Ensembles artisanaux, l'Etat a créé des "Centres d'apprentissage", qui ont été associés autant que possible aux coopératives afin qu'une partie des apprentis puissent, en fin de formation, y travailler; ceci s'applique en priorité aux femmes formées dans les secteurs de la broderie et de la tapisserie. Les candidats à ces centres doivent avoir le niveau du Certificat d'études primaires et réussir à un examen d'entrée. Selon les branches, la durée de formation varie de deux à trois ans. Les ateliers de formation instruisent plus particulièrement les apprentis masculins à l'usage de machines modernes importées d'Europe, tandis que les filles reçoivent une formation avant tout dans les domaines de la broderie, de la couture et de la tapisserie.

L'objectif de ces centres d'apprentissage est donc de former des ouvriers qualifiés dans les branches aussi bien traditionnelles que modernes.

- **L'organisation de manifestations artisanales:** une grande salle de conférence est aménagée dans chaque Ensemble Artisanal. S'y tiennent les assemblées annuelles des différentes coopératives et de nombreuses manifestations, des expositions régionales ou nationales d'articles d'artisanat et d'objets d'art, des festivités de toutes sortes...

- **La prestation de services sociaux** aux artisans: à côté des installations destinées aux usages administratifs, économiques, techniques, etc., se trouvent des installations pour la prestation de services sociaux. La communauté des artisans peut y acheter ou y faire réparer à bas prix, vêtements, chaussures et plusieurs autres articles.

En outre, en cas de maladie, les employés de l'Ensemble Artisanal reçoivent un soutien multiforme; et pour les élèves apprentis et les enfants des artisans démunis, des excursions et des colonies de vacances sont offertes.

Cette conception multi-fonctionnelle des Ensem-

bles artisanaux ne peut réussir que si leur localisation dans la ville est avantageuse. Ces centres doivent donc être facilement accessibles aux artisans, apprentis et touristes, par exemple au point de contact de la médina et de la ville nouvelle européenne (cas de Marrakech). Mais une localisation dans un lieu touristique attractif (cas de l'Ensemble artisanal de Rabat) peut tout aussi bien être une réussite.



Artisan du plâtre au mousslem de l'Artisanat, manifestation organisée par le Ministère de l'Artisanat, à Marrakech, en décembre 1987 (photo A. Odoul).

Eléments de la structure actuelle de l'artisanat traditionnel

Les concepts utilisés traditionnellement pour caractériser les artisans, par exemple celui de *maâlem*, ont changé de façon significative: aujourd'hui, tout artisan qualifié qui maîtrise son domaine est

appelé *maâlem*, sans que cette appellation ne puisse définir sa fonction hiérarchique dans l'atelier de production.

Les caractères socio-économiques

Le patron est celui qui a la majorité du capital investi. Souvent, ce fut lui-même un ancien ouvrier qui était bien payé du fait de ses qualifications (le niveau d'instruction ou l'origine sociale ne sont plus des critères décisifs). Selon la qualité et les conditions de travail, chaque individu peut à tout instant être promu au rang de "patron" ou redevenir ouvrier après avoir été patron. Les ouvriers qualifiés sont payés soit sur une base journalière, soit à la tâche; les ouvriers de moindre qualification sont payés sur une base hebdomadaire; les apprentis en tant que tels n'existent pas: on travaille contre un salaire et on apprend en même temps. Tout ouvrier peut changer d'atelier et même de branche à tout instant; l'embauche ferme et durable est une pratique inexistante. L'atelier artisanal n'est pas affilié à un quelconque organisme économique ou social; ce sont les liens de parenté et, pour les ruraux émigrés, les liens de voisinage qui jouent le rôle de substitut à de tels organismes.

L'atelier reçoit aujourd'hui les multiples intrants (matières premières, capitaux, produits intermédiaires) dont il a besoin de différentes sources: commerçants, consommateurs, investisseurs, fonctionnaires, *dellala*, et même d'autres artisans. L'artisan remet en circulation le produit après l'avoir fabriqué en le remettant au commanditaire; le **salarial** est un phénomène généralisé, même chez l'artisan indépendant. Le schéma de la page suivante décrit une structure générale, qui peut varier d'une branche artisanale à l'autre. Chez les babouchiers, les pratiques traditionnelles sont encore très fortes: l'artisan (surtout celui

qui utilise uniquement le cuir travaillé manuellement) achète les matières premières et revend le produit par l'intermédiaire des *dellala*; cependant, les babouches avec semelles de plastique sont fabriquées seulement sur commande des commerçants. Chez les tisserands en revanche, le monopole exercé par quelques commerçants joue un rôle très important. Dans plusieurs villes, la majorité des ateliers de tissage produisent en série pour le compte de quelques commerçants; ceux-ci livrent la matière première et contrôlent totalement les artisans, devenus effectivement de simples salariés. Seuls quelques ateliers parviennent à produire directement pour des commandes faites par quelques consommateurs, ou bien ont recours à diverses stratégies pour sortir de l'emprise des commerçants.

Le problème pour la majorité dépendante découle du **monopole exercé par les commerçants** sur l'importation des matières premières, sur la distribution des produits intermédiaires, et même quelquefois sur l'exportation des produits. Mettre fin à cette pratique est d'ailleurs la raison principale pour laquelle l'Etat incite les artisans à s'organiser en coopératives, plus aptes à faire face au monopole des commerçants.

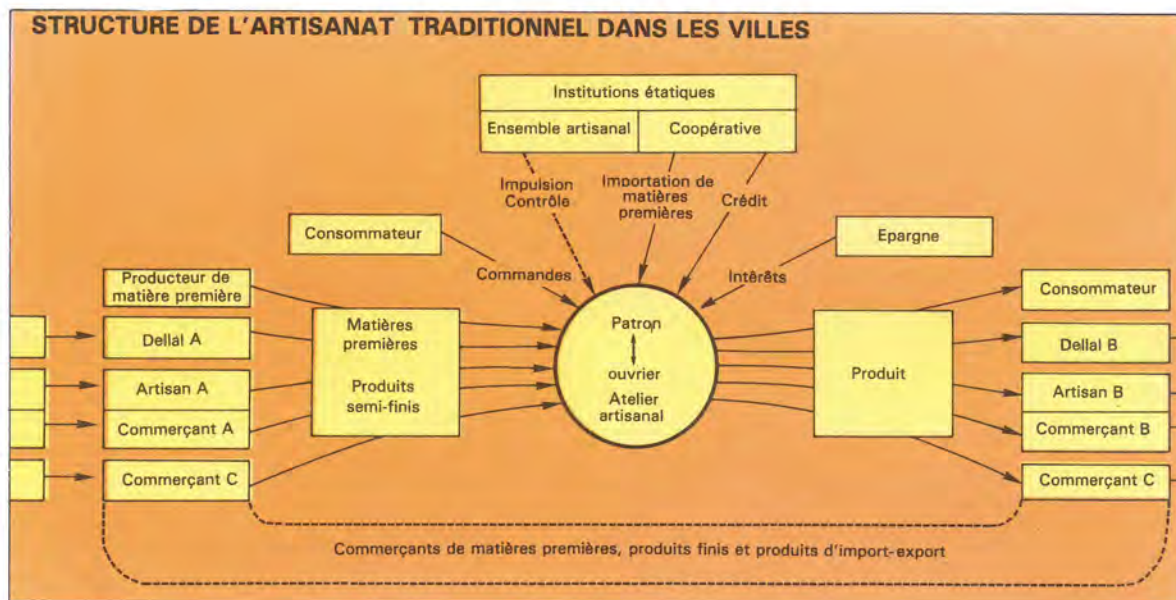
Chez les **coopératives de céramique de Fès** et de **Safi**, la réussite est totale sur ce plan: elles importent les matières premières (vernis, colorants), assurent leur distribution équitable auprès des potiers, et accordent sans problèmes les crédits. Un tel succès est cependant loin de pouvoir être généralisé aux autres branches.

L'émigration de travail vers le secteur artisanal

Au Maroc, l'**émigration vers les villes** est depuis de nombreuses années un phénomène très important et elle affecte en priorité les régions périphériques tels le Rif, les Haut et Moyen-Atlas, l'Anti-Atlas et les oasis sahariennes. Déjà vers la fin du siècle dernier, des branches artisanales entières, surtout celles de l'artisanat de service, étaient exclusivement exercées par des émigrants ruraux, en majorité berbères. Cette émigration temporaire remonte au temps de Moulay Abd-Er-Rahmane (cf. Noin, p. 200). Après la "pacification française" et la construction d'une infrastructure de circulation, l'émigration s'est intensifiée. Le phénomène se produisit au moment même où plusieurs secteurs de l'artisanat voyaient leurs membres presque cesser leurs activités; c'est pourquoi l'afflux de ces émigrants dans ces branches fut très intense. Comme c'est le cas en plusieurs lieux du Moyen-Orient, l'émigration concerne fréquemment des clans entiers; les premiers partants font petit à petit appel à leurs parents et voisins, et leur trouvent une occupation dans la même branche d'activité. Après quelques années, une communauté dont les membres ont des liens de parenté et/ou de voisinage

arrive à exercer une domination quasi totale sur la branche en question. Ainsi, les **Berbères originaires de la région de Igherm** (tribu des Ida-ou-Nadif de l'Anti-Atlas) dominant aujourd'hui le **secteur des babouches à Marrakech, Salé et Fès** et groupent les deux tiers des maîtres qui produisent la *belgha* traditionnelle (cf. Escher, p. 186). La **maroquinerie de Fès, de Rabat**, et d'autres villes est dominée par les gens de **Taghzout**, une haute vallée du Rif central. La majorité des délaineurs de Fès viennent d'un seul ksar du Tafilalt et une grande majorité des potiers de Rabat-Salé sont originaires d'un village du Haut-Atlas. La liste serait encore très longue. Cependant, à côté de la migration clanique, on trouve dans toutes les branches artisanales des migrants originaires de diverses régions.

Le monde vécu de ces travailleurs peut être ainsi schématisé: arrivés jeunes en ville en compagnie d'un parent ou d'un voisin, les nouveaux immigrants qui se placent comme apprentis ne maîtrisent pas encore la langue arabe; leur premier objectif est donc de l'apprendre. Ultérieurement, quelques-uns parviennent à faire venir leur famille et à s'établir dans les douars



de la périphérie. Dans tous les cas, ces travailleurs essaient de produire plus, réduisent au maximum le coût de leur subsistance, ne mènent aucune vie récréative dans la ville, afin de pouvoir "joindre les deux bouts" avec leur faible revenu. Quelquefois, un revenu supplémentaire leur revient de la terre agricole qu'ils conservent dans leur village d'origine. A l'occasion d'un retour au "pays" de quelques semaines, certains exercent une activité provisoire à la campagne.

Ces travailleurs émigrés acceptent d'occuper tous les postes de travail traditionnel encore existants. Aujourd'hui, dans la plupart des villes, un **transfert**

des ateliers de production a eu lieu, mais on essaie de garder, dans la mesure du possible, les lieux originels de production. Pour épargner un peu, ces ouvriers dorment sur le lieu de travail, où ils ont ustensiles de cuisine et valise (cette dernière typiquement accrochée au mur). On préfère garder l'atelier (*hanout*) fermé pendant les quelques mois (deux à six) que dure le séjour au village, plutôt que d'avoir des difficultés à le récupérer. La consommation est réduite au maximum: une bouillie verte au petit déjeuner, des légumes à midi, et une bouillie, avec le thé et le pain, le soir. Pour le travailleur émigré, ramasser un pécule est l'objectif essentiel.

Le changement de localisation de l'artisanat dans la médina

D 143

La majorité des ateliers traditionnels et des branches artisanales sont encore de nos jours situés en médina. On sait que, dans la structure spatiale ancienne, l'artisanat était étroitement fixé à proximité du bazar (souk) principal. On pouvait, en outre, rencontrer différents corps de métiers soit près des souks de quartiers, soit dans les zones d'habitation. Certaines branches ne pouvaient se localiser qu'à la périphérie des zones habitées, dans des endroits bien circonscrits (voir plus haut). Aujourd'hui, plusieurs types de **changements de localisation** peuvent être identifiés, compte tenu de cinq processus différents:

branches peu exigeantes en espace sont concernées.

- Différentes branches artisanales sont refoulées vers les **ateliers périphériques**, en raison de l'extension soit du souk principal, soit d'autres branches artisanales: c'est l'exemple des **babouchiers**, des **teinturiers**, des **maroquiniers** et des **délaineurs**. La tradition personnelle du vieil artisanat familial succombe ainsi, car on abandonne vite le nouvel atelier. La pression sociale sur certains corps de métier, en raison du bruit ou des mauvaises odeurs, accentue ce retrait.

- Dans certains cas, quelques artisans d'une branche quelconque aspirent d'eux-mêmes à placer leur atelier dans une plus grande **concentration spatiale**, pensant tirer différents avantages d'un tel déménagement. Souvent, de tels types de concentrations sectorielles sont encouragées par l'Etat, ou bien encore résultent du désir des nouveaux immigrants de se grouper avec leurs parents. Les exemples ici sont ceux des **tisserands de Marrakech**, des **délaineurs de Fès** et des **maroquiniers de Rabat**.

- Le **déplacement ponctuel** des ateliers de production à l'intérieur du souk ou dans l'artère principale de la médina. Ces ateliers produisent et vendent en même temps, soit à des clients marocains, soit aux touristes étrangers (**tisserands et tourneurs à Marrakech**, **dinandiers à Fès**). Les artisans éliminent ainsi habilement les commerçants. Mais étant donné le coût de location élevé, peu d'ateliers parviennent à réaliser ce type de transfert. En outre, seules les

- Des **ateliers isolés**, dans le but d'étendre leur capacité de production, se déplacent là où des surfaces appropriées suffisantes sont disponibles; tel est le cas de l'**artisanat des métaux de Fès**. Dans d'autres cas, plusieurs ateliers ont été transférés vers les

douars périphériques, là où les loyers sont bas et où réside une population aux moyens modestes susceptible de constituer un marché pour ces produits. Les tisserands et les nattiers sont un exemple de ce type de déplacement.

- A travers des mesures étatiques, l'artisanat a été **banni de quartiers entiers des médinas**. Les artisans ont été obligés de déménager vers de nouvelles installations à l'extérieur de la médina: c'est l'exemple des **potiers à Fès** et des **tanneurs à Rabat**. Certes, tous les ateliers ne donnent pas au départ leur accord à ce déménagement, mais très vite, ils sont satisfaits des nouvelles conditions de travail et des multiples avantages accordés par l'Etat.

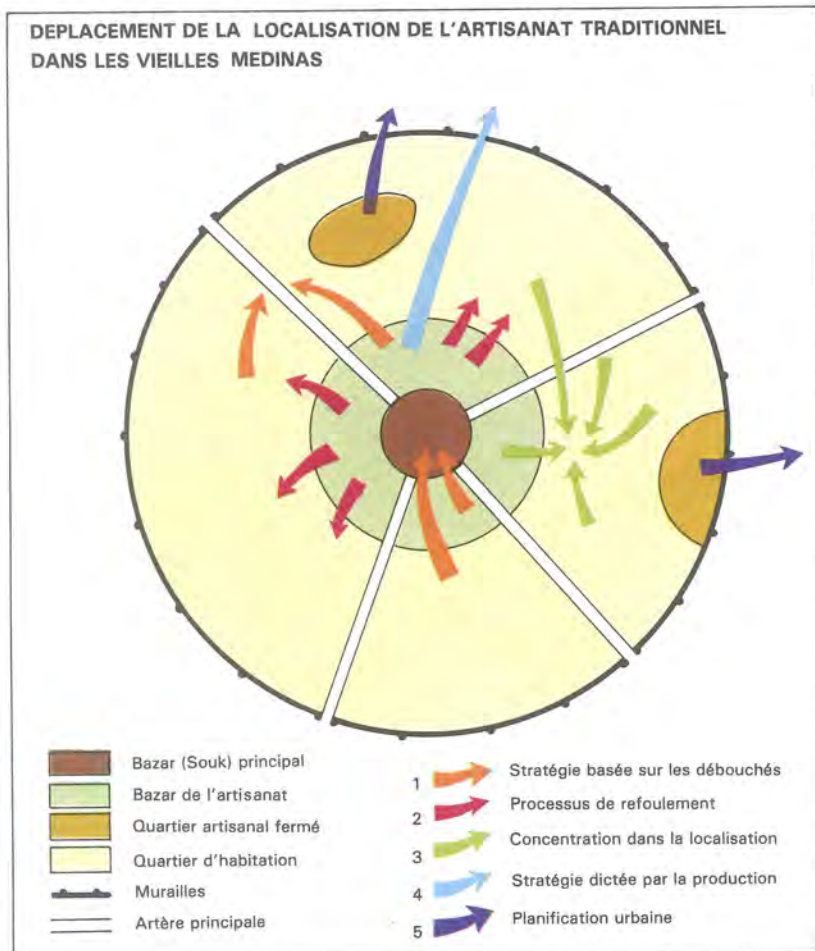
Les changements de localisation interviennent à des échelles différentes selon les villes où prospère l'artisanat et sont orientées par des conditions spécifiques: matériaux de construction, spectre de la branche artisanale, intensité de la fréquentation touristique, et intention des services de planification urbaine.

Conclusion

L'artisanat traditionnel au Maroc a connu de nombreux changements à travers les âges. Non seulement les matières premières, les techniques de fabrication et les produits se sont adaptés aux conditions du XXe siècle, mais aussi l'esprit même de l'artisanat a changé. Avec la politique des Ensembles de l'Artisanat, la **Direction de l'Artisanat** semble avoir pris un chemin prometteur pour, d'une part, conserver les techniques traditionnelles et, d'autre part, rendre compétitifs les ateliers indépendants.

Anton Escher

Université d'Erlangen-Nuremberg
(traduit de l'allemand par A. Bencherifa).



Bibliographie

BOUSQUET G. H. et BERQUE J., *La criée publique à Fès*. Etude concrète d'un marché. Revue d'Economie Politique, Paris, 1940, pp. 320-354.

ESCHER A., *Studien zum traditionellen Handwerk der orientalischen Stadt. Wirtschafts und sozialgeographische Strukturen und Prozesse anhand von Fallstudien in Marokko*. Erlangen, 1986 (Erlanger Geographische Arbeiten, Heft 46).

ESCHER A., *Ist das traditionelle Handwerk in marokkanischen Städten heute zum "Informellen Sektor" zu rechnen? Zum Beispiel die Mattenflechter von Salé*. Die Erde 118, 1987, pp. 79-91.

EPAULARD A., *Léon l'Africain. Description de l'Afrique*, vol. 1, Paris, 1956.

GOLVIN L., *Aspects de l'artisanat en Afrique du Nord*. Paris, 1956 (Publications de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis II).

GRANGES C., *Essai de modernisation technique des industries artisanales de la tannerie à Fès*. Bulletin Economique et Social du Maroc 13 (46), 1950.

GUYOT R., LE TOURNEAU R., PAYE L., *La corporation des tanneurs et l'industrie de la tannerie à Fès*. Hespéris 21, 1935, pp. 167-240.

LE TOURNEAU R., *Fès avant le Protectorat*. Paris-Casablanca, 1949.

MASSIGNON L., *Enquête sur les corporations d'artisans et de commerçants au Maroc (1923-1924)*. Revue du Monde Musulman 58, 1924, pp. 1250.

NOIN D., *La population rurale du Maroc*. vol. 2, Paris, 1970 (Publications de l'Université de Rouen).

RICARD P., *Corpus des tapis marocains*, vol. 4, Paris, 1923-1932.

RICARD P., *Le Réveil des corporations marocaines*. Bulletin Economique du Maroc 4 (16), 1937, pp. 101-102.

WIRTH E., *Zum Problem des Bazars (suq, çarsi). Versuch einer Begriffsbestimmung und Theorie des traditionellen Wirtschaftszentrums der orientalisches-islamischen Stadt*. Der Islam 51 et 52, 1974, pp. 203-260 et 1975, pp. 6-46.